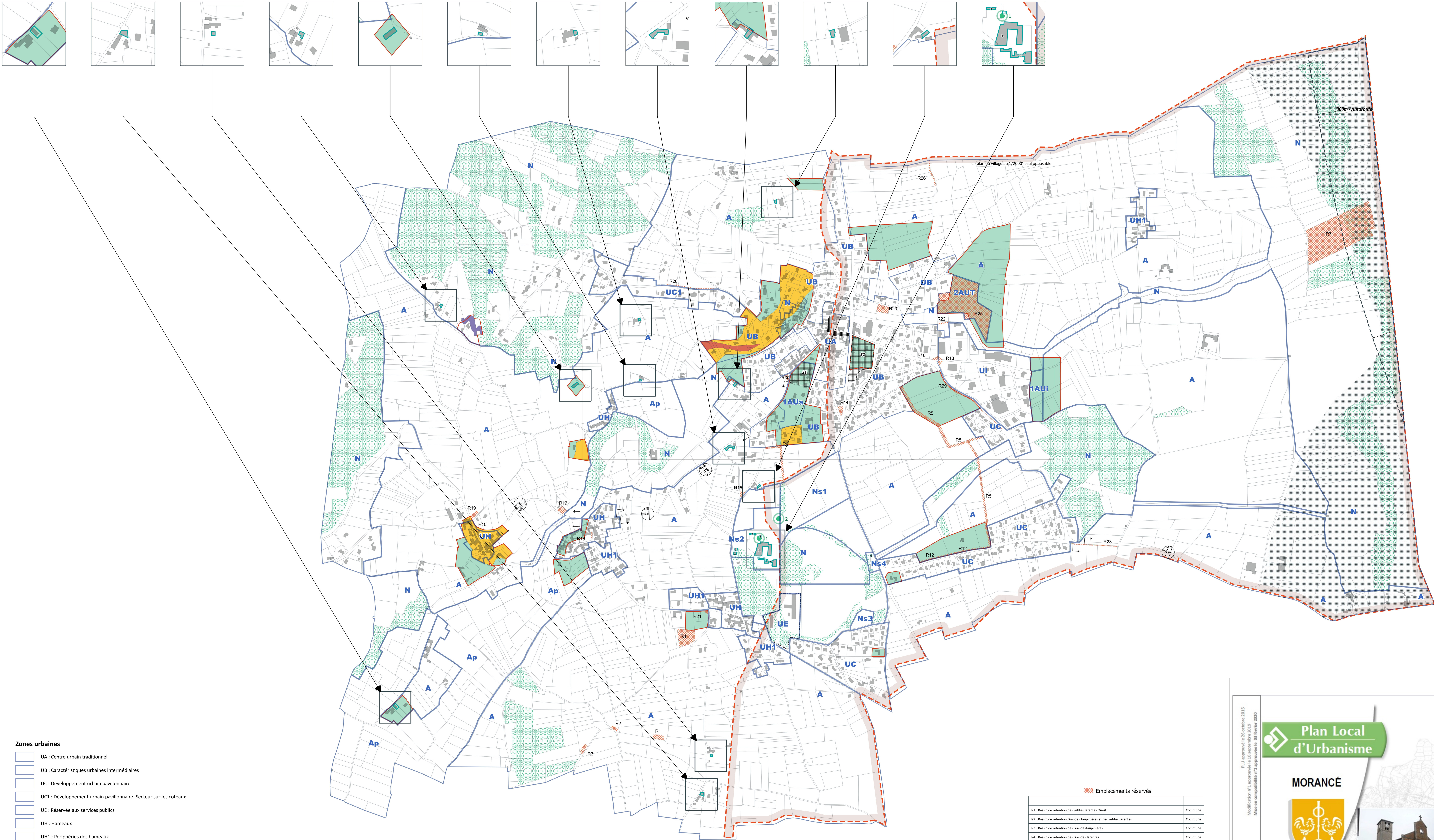




Zones urbaines

- UA : Centre urbain traditionnel
- UB : Caractéristiques urbaines intermédiaires
- UC : Développement urbain pavillonnaire
- UC1 : Développement urbain pavillonnaire, Secteur sur les coteaux
- UE : Réservée aux services publics
- UH : Hameaux
- UH1 : Périphéries des hameaux
- Ui : Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

- 2AUT : Zone à urbaniser non constructible à vocation d'activités sportives
- 1AUu : Zones à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

Zones agricoles

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- Ap : Secteur protégé où les constructions nouvelles sont strictement limitées en raison de son intérêt paysager et patrimonial

zones naturelles

- N : Zone naturelle à protéger
- Np : Zone naturelle à protéger de valeur patrimoniale
- Ns1, Ns2, Ns3, Ns4 : STECAL : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

- Espaces boisés classés
- Espace boisé classé ponctuel arbre remarquable
 - 1 : Chêne
 - 2 : Tilleul
- Servitude de logement S1 et S2 au titre de l'article L123-1-5 4°
- Interdiction du changement de destination des commerces au titre du 5° du II du L123-1-5° du code de l'urbanisme
- Plan de Prévention des Risques d'inondation : zones rouges et bleues
- Périmètre d'étude au titre de l'article L123-2a du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par le bruit
- Secteur à risques : retrait et gonflement des argiles
- Bâtiments repérés pour changement de destination en zone A ou N

Batiments avec changement de destination sur les zones de STECAL (Ns1, Ns2, Ns3 et Ns4)
* Conditions de changement de destination indiquées au règlement littéral de la zone N

N°	Bât. concerné
1	Bâtiment des Archives (ancien corps de ferme)
2	Château
3	Maison du jardin
4	Pigeonnier
5	Pavillon de chasse
6	Pavillons d'entrée

Risques hydrogéotechniques (étude octobre 2015)

- Glissement de terrain - Secteur 1
- Glissement de terrain - Secteur 2
- Glissement de terrain - Secteur 3
- Chute de blocs - Secteur 4
- Limite de la zone prospectée



0 250 500 m

Emplacements réservés

N°	Description	Commune
R1	Bassin de rétention des Petites Jarentes Ouest	Commune
R2	Bassin de rétention des Petites Jarentes	Commune
R3	Bassin de rétention des Petites Jarentes	Commune
R4	Bassin de rétention des Petites Jarentes	Commune
R5	Aménagement d'un chemin piéton, chemin de Loup, chemin des 3 Bois, chemin du Pré, Crouzet	Commune
R6	Aménagement pour chemin piéton et cycles	Commune
R7	Extension de la station d'épuration	Commune
R8	Aménagement du carrefour, de la RD 100 et du chemin de la chapelle parcelle n°599	Commune
R9	Elargissement du chemin des Trois Bois	Commune
R10	Aménagement du carrefour RD 100-Chemin des Haies	Commune
R11	Aménagement de carrefour	Commune
R12	Aménagement de carrefour chemin de Trédo-Chemin Croix de l'ange	Commune
R13	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
R14	Création de stationnements	Commune
R15	Elargissement de voirie	Commune
R16	Création de stationnements	Commune
R17	Ecole	Commune
R18	Aménagement du carrefour au hameau Trédo	Commune
R19	Prolongement de la liaison piéton existante	Commune
R20	Création d'une liaison piétonne	Commune
R21	Création d'équipements collectifs à vocation sportive, de loisirs et culturelle	Commune
R22	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
R23	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
R24	Création d'un chemin piéton	Commune
R25	Aménagement de carrefour sur parcelle R262	Commune

PLU approuvé le 26 octobre 2015
Modification n°1 approuvée le 15 septembre 2019
Mise en compatibilité n°1 approuvée le 03 février 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1

Plan Local d'Urbanisme

MORANCÉ



4.1 Plan d'ensemble de zonages et de prescriptions - 1/5000^e

Pour être annexé à la
Délibération du
Le Maire

